

dès le 22 juillet 2006, les magasins seront ouverts jusqu'à 18 heures le samedi

La Municipalité de Lausanne a fixé au 21 juillet 2006 la date d'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM), qui permet aux magasins d'ouvrir jusqu'à 18 heures le samedi. En effet, les délais légaux ont pris fin le 14 juillet 2006. Le 1^{er} juillet, une nouvelle convention collective de travail est également entrée en vigueur.

En mai dernier, le Conseil communal a accepté les modifications du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (rapport-préavis 2005/49), permettant aux commerces lausannois d'ouvrir jusqu'à 18 heures le samedi et instaurant trois nocturnes au lieu de deux en décembre. Auparavant, une nouvelle Convention collective de travail lausannoise du commerce de détail avait été négociée entre les partenaires sociaux. Depuis le 1^{er} juillet 2006, elle est applicable à tout le personnel de la branche.

Approuvées par les autorités cantonales, les modifications du RHOM ont été publiées dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 23 juin 2006. Le délai de recours et le délai référendaire ont pris fin le 14 juillet 2006.

Dans sa séance du 20 juillet 2006, la Municipalité de Lausanne a donc décidé de fixer l'entrée en vigueur du nouveau RHOM au 21 juillet 2006. Samedi 22 juillet, les magasins pourront donc ouvrir pour la première fois jusqu'à 18 heures.

La direction de la sécurité publique
et des sports

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports, tél. 021 315 32 00**
- **Florence Nicollier, chef de la police du commerce, tél. 021 315 32 40**

Lausanne, le 20 juillet 2006